

<https://www.xn--lecanardpublicain-jwb.net/spip.php?article432>



Duvalier en Haïti ! Par Gérald Bloncourt

- Nouvelles de l'antirépublique -



Date de mise en ligne : lundi 17 janvier 2011

Copyright © Le Canard républicain - Tous droits réservés

« C'est un nouveau et véritable scandale qui prouve une fois de plus la complicité des autorités françaises avec ces êtres qu'elles ont toujours tentés de manipuler pour ses propres intérêts. Des intérêts qui, soyons clairs, ne sont pas ceux du peuple français mais ceux de l'oligarchie qui détient le pouvoir.

J'espère que les intellectuels haïtiens, nombreux à avoir pris l'exil, réagiront et exigeront que justice soit rendue. Duvalier (Bébé Doc) a été partie prenante de cette dictature qui a mis à mal notre pays. Plus de soixante mille morts dans les geôles et je ne comptabilise pas les milliers de "boat peoples" disparus en tentant de rejoindre les plages paradisiaques de Miami. Des centaines de millions de dollars détournés vers ses coffres, en Suisse notamment. Des assassinats, des tortures, des emprisonnements de toutes sortes ont marqué le règne despotique des Duvalier père et fils.

Notre pays, je le redis, a été mis à mal par ses forbans et subit, encore aujourd'hui, les conséquences de ces exactions impardonnables.

Nous accusons également ceux qui ont contribué à les maintenir au pouvoir et qui, comme la France, ont formé à Melun les officiers des "Tonton-Macoutes" qui se sont livrés aux pires formes de terreur une fois rentrés en Haïti.

J'appelle toutes celles et ceux qui partagent ce que je viens de dire à se dresser pour dénoncer ce retour du dictateur, nouvelle atteinte aux "Droits de l'Homme", nouveau et colossal mépris envers le peuple haïtien.

Nous réclamons que l'ex-dictateur Jean-Claude Duvalier qui a vécu paisiblement en France durant 25 années, sans papier et à l'abri des tracasseries imposées continuellement aux autres immigrés haïtiens, soit enfin traduit en justice et réponde des crimes qui ont été commis sous son règne et sous celui de son père auquel il a succédé en toute connaissance de cause.

Les services français de surveillance du Territoire National étaient certainement au courant de ce voyage et leurs responsables à l'échelon national et politique ont vraisemblablement fermé les yeux.

Dès 1986 j'avais constitué le "Comité pour juger Duvalier" mais nous avons été débouté de nos plaintes par la justice française, qui a trouvé de nombreux prétextes pour éviter le procès.

Les dirigeants de la France ne veulent pas que ce criminel soit mené devant un tribunal. Cela risquerait de mettre en lumière la responsabilité d'un certain nombre de personnalités qui l'ont aidé lorsqu'il était au pouvoir et qui ont contribué à le mettre à l'abri des poursuites judiciaires que nous avons entamées.

Il est utile de rappeler parmi les nombreuses raisons qui justifient nos accusations ce que viennent de déclarer le 17 Janvier 2011 à Port-au-Prince et à Boston, l'Institute for Justice Democracy in Haiti (IJDH) et le Bureau des Avocats Internationaux (BAI) demandant au gouvernement de la République d'Haïti de se conformer à la loi haïtienne en procédant immédiatement à l'arrestation de l'ex président Jean-Claude Duvalier, qui est rentré en Haïti le 16 Janvier 2011 par un vol commercial d'Air France.

BAI et IJDH reconnaissent le droit constitutionnel de tous les Haïtiens de retourner au pays, mais ils prennent acte de la documentation juridique étendue de la criminalité de M. Duvalier, y compris : <http://ijdh.org/archives/16740>

- Un arrêt de 3 Juillet 2009 de la Première Cour de droit public de la Cour fédérale de la Suisse, qui note que le gouvernement haïtien l'avait informé d'une procédure pénale en cours contre M. Duvalier depuis Juin 2008.
- Un arrêt du tribunal fédéral du district sud de Floride dans le dossier de Jean-Juste c. Duvalier, n ° 86-0459, en date du 8 Janvier 1988, qui a prononcé une condamnation civile contre M. Duvalier pour plus de \$ 500 000 000 (U.S.) pour son détournement de fonds publics à des fins personnels, et
- Un compte rendu comptable de détournements M. Duvalier de fonds publics mené pour le gouvernement haïtien par un cabinet de comptables des États-Unis entre 1986 et 1990, établissant le vol de plus de \$ 300 000 000 U.S. de fonds publics.

Cette documentation juridique est complétée par un volumineux dossier public des violations des droits humains de M. Duvalier, y compris les tortures et les disparitions d'opposants politiques de la prison de Fort-Dimanche, et les

crimes commis par les milices sous le contrôle de M. Duvalier, y compris les Forces Armées d'Haiti et les Volontaires pour la Sécurité Nationale (Tonton Macoutes).

Les crimes de M. Duvalier ne sont pas prescrits. D'après l'article 466, du Code d'Instruction Criminelle de la République d'Haïti, les poursuites pour détournement de fonds ne sont pas prescrites à cause des actes d'instruction et de poursuite qui ont été enclenchés de 1986 à 2008. Les assassinats et tortures politiques ne sont pas prescrits, car ils sont des crimes contre l'humanité, qui sont imprescriptibles selon le droit international.

Le BAI et IJDH croient que s' il n'y a pas de mandats d'arrêt contre M. Duvalier, que les informations disponibles dans les procédures judiciaires existantes et la fuite de M. Duvalier depuis 25 ans de la justice haïtienne justifient clairement la délivrance immédiate et l'exécution d'un mandat d'arrêt. Le BAI et IJDH offrent leur assistance légale et juridique, y compris leur documentation extensive de crimes de M. Duvalier, aux autorités haïtiennes si elles veulent le poursuivre réellement.

BAI et IJDH rappellent à tout le monde que les crimes commis sous le règne de la dictature des DUVALIERS sont imprescriptibles, parce que ce sont des crimes contre l'humanité. Par conséquent, ils encouragent toutes les victimes des DUVALIERS à porter plainte. Les avocats du BAI et IJDH sont disponibles pour les assister aider et les accompagner par devant les Tribunaux et Cours tant nationaux qu'internationaux.

Nous apprenons que Jean Claude Duvalier a été arrêté par les autorités haïtiennes et sera entendu par un procureur.

Notre Comité réclame qu'on tienne compte de ces plaintes et qu'il soit donné bonne suite à ces accusations.

Nous appelons tous les démocrates, de quelques pays qu'ils soient, à se joindre à nous pour qu'enfin justice soit rendue. »

Gérald Bloncourt

Président du « Comité pour juger Duvalier »

17 Janvier 2011

Le blog de Gérald Bloncourt : <http://bloncourt.over-blog.net/>